

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE DE BLANDFORD
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Sophie Millette de la susdite municipalité,

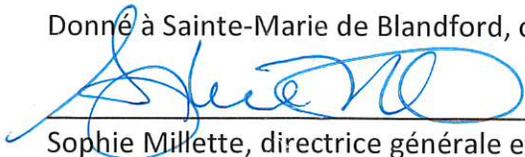
QUE conformément à l'article [148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes], le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

| | | |
|------------------|------------------|---------------------|
| 9 janvier 19 :30 | 1 mai 19 :30 | 11 septembre 19 :30 |
| 6 février 19 :30 | 5 juin 19 :30 | 2 octobre 19 :30 |
| 6 mars 19 :30 | 3 juillet 19 :30 | 6 novembre 19 :30 |
| 3 avril 19 :30 | 7 août 19 :30 | 4 décembre 19 :30 |

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte-Marie de Blandford, ce 6 décembre 2022

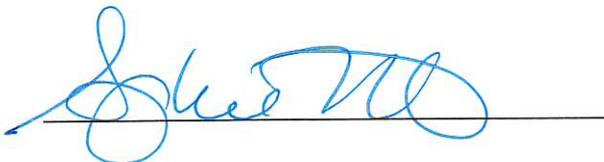


Sophie Millette, directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sophie Millette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie de Blandford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant deux copies le 6^e jour du mois décembre 2022, une copie à chacun des endroits décrétés par le Conseil Municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de décembre 2022



Sophie Millette,
Directrice générale et greffière-trésorière